

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance publique du 23 novembre 2022

Convocation adressée le 17 novembre 2022
Compte rendu affiché le 30 novembre 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 17 novembre 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Yves BEN ITAH ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ;
Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; C. SUBAI ;
Cédric VAN STYVENDAEL ; Florence VERNEY-CARRON

Procuration : Samira BACHA HIMEUR à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Patrick ODIARD
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Yves BEN ITAH

DEMANDE DE VERSEMENT DU PRODUIT 2022 DES DONS ET LEGS

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Chaque année, la Ville de Lyon perçoit pour le compte du conservatoire les produits de divers dons et legs institués dans le passé par de généreux donateurs au bénéfice des élèves les plus méritants de l'établissement, selon des critères d'attribution définis par les dispositions testamentaires.

Pour l'année 2022, le produit de ces dons et legs est le suivant :

| | 2022 | 2021 (pour information) |
|----------------|-----------------|-------------------------|
| Legs Vallas | 8 031 € | 7 000 € |
| Legs Clot | 15 999 € | 12 000 € |
| Legs Bavoillot | 0 € | 300 € |
| Legs Teyseire | 10 € | 0 € |
| Legs Teillere | 1 350 € | 700 € |
| Legs Passage | 6 645 € | 6 700 € |
| Total | 32 035 € | 26 700 € |

Une répartition de ces sommes conforme aux volontés exprimées par les donateurs ainsi que la liste des élèves bénéficiaires seront soumises au vote du comité syndical lors d'une prochaine séance. Cette liste et les montants versés à chaque bénéficiaire seront transmis à la Ville de Lyon pour contrôle.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ sollicite auprès de la Ville de Lyon le versement du produit 2022 des dons et legs, soit la somme de 32 035 €,
- ✓ dit que la somme sera inscrite en section de fonctionnement au compte 7713 de l'exercice en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

